



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

Financement de la mobilité internationale

Départ 2023-2024

Direction des affaires internationales

Sommaire

- Conditions générales d'attribution
- Bourse Erasmus+
- Bourse de mobilité de la région Ile-de-France
- Aide à la mobilité internationale du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche
- Aide à la mobilité de la Direction de l'Action internationale
 - Volet études
 - Volet stages
- Autres financeurs

Conditions générales d'attribution

Éligible:

- Effectuer un séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange, d'un cursus intégré ou d'un double/triple diplôme.
- Réaliser un stage conventionné
- Inscrit dans une Licence, un Master ou un Doctorat au sein de l'université Paris-Panthéon-Assas

Non-éligible:

- Les étudiants en année de césure
- Les étudiants inscrits dans une filière implantée à l'étranger, un Diplôme d'Université (DU), une préparation aux concours.

On ne peut bénéficier de la même bourse qu'une seule fois au cours de ses études supérieures.

Bourse Erasmus+

- Niveau d'études: de la L1 au Doctorat.
- Période d'études dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire et signataire d'une convention Erasmus+ avec l'université Paris-Panthéon-Assas
- Un stage à l'étranger dans une entreprise ou un autre établissement de 2 à 6 mois. Possibilité de prolonger à 12 mois.
- Organisations non-éligibles : institutions européennes et autres organismes de l'UE.
- Deux versements sont effectués. **80% de la somme totale est versée en début de mobilité et les 20 % restants au retour de mobilité.**

Soutien financier complémentaire.

Une aide financière est versé aux publics prioritaires:

- En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD) ;
- Habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR) ;
- Habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville ;
- Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7 ;
- Appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 €

Un complément financier « écoresponsable » est versé lors de l'utilisation de transports à moindre empreinte carbone lors du déplacement vers le pays d'accueil: (trains, bus, covoiturage, bateau)

Obligations contractuelles relatives à la mobilité Erasmus+

Début de mobilité

- Contrat de mobilité à renvoyer en deux exemplaires, par voie postale, avant le **21 juin 2023**
- Learning Agreement (à envoyer aux coordinateurs)
- Test de langue 'Eu Academy'
- Attestation de présence signée par l'organisme d'accueil

Fin de mobilité

- Enquête Erasmus+ communiquée par l'Agence Erasmus+ lors du retour de mobilité
- Rapport de fin de séjour de la Direction des affaires internationales

Conditions d'éligibilité

- L'aide concerne les étudiants qui effectuent une mobilité d'étude ou de stage dans le cadre d'une licence ou d'un master.
- Période de mobilité: 1er juillet 2023 au 30 juin 2024
- Mobilité d'étude ou de stage de la L1 au M2
- Durée entre 1 à 9 mois
- Ne pas dépasser le quotient familial qui doit être **inférieur ou égal à 19 190€**. Calcul du quotient familial: **revenu brut global divisé par le nombre de parts**.
- En cas d'indépendance financière, les revenus annuels doivent dépasser 50% du SMIC brut annuel.

Les doctorants et les étudiants inscrits en licence numérique ne sont pas éligibles.

Aide à la mobilité internationale du MESRI



- Bourse sur critères sociaux réservée aux étudiants boursiers du CROUS.
- Mobilité d'études ou de stage entre 2 à 9 mois.
- Pour les étudiants de la L1 au M2
- Montant indicatif 400€ par mois.

Aide à la mobilité de la Direction de l'Action internationale

Volet Études

- Important : cette aide vise à soutenir des étudiants qui ne peuvent bénéficier d'aucun autre soutien financier (Erasmus+, Région IDF, bourse ministérielle, bourse du gouvernement français ou étranger)
- Mobilité d'études de niveau Licence ou Master de 3 à 10 mois.
- La sélection prend en compte le dossier académique
- Montants indicatifs: 100€ à 250€ par mois
- **Cette aide n'est donc cumulable avec aucune autre aide financière.**

Aide à la mobilité de la Direction de l'Action internationale

Volet Stage

- Important : cette aide vise à soutenir des mobilités de stages qui ne peuvent pas bénéficier d'aucun autre soutien financier (Erasmus+, Région IDF, bourse ministérielle, bourse du gouvernement français ou étranger)
- Mobilité de stage de niveau Master ou Doctorat de 1 à 6 mois.
- Montants :
Stage rémunéré : 200€ par mois (gratification stage < 800€ net par mois)
Stage non-rémunéré : 400€ par mois

Cette aide n'est donc cumulable avec aucune autre aide financière.

Autres financeurs

- **FSDIE** (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) de Paris-Panthéon-Assas.
- Université Franco-Allemande (**UFA**)
- Pour connaître les autres aides financières disponibles, veuillez-vous vous diriger vers notre annuaire disponible sur le site de Paris-Panthéon-Assas:

<https://www.u-paris2.fr/fr/financements-la-mobilite-individuelle>

En résumé :



Aides gérées par la Direction de l'Action Internationale

Aide à la
mobilité
du
Ministère

Bourse de
mobilité
Ile-de-
France

Bourse
ERASMUS+

Bourses de
la DAI

Dossier unique à compléter sur Mobility Online.

Date limite candidature Erasmus+: **15 juin 2023**

Date limite candidature pour le reste des aides
financières: **15 septembre 2023**

Autres aides

Bourse du
CROUS

FSDIE : géré par
le centre culturel
du centre Assas

Procédure
habituelle

Dossier à remplir
en mai 2023

Procédure de candidature

Candidature sur la plateforme 'Mobility Online'

Pré-candidature demande de bourses jsp

Ce questionnaire est pour la demande de bourses. Merci de sauvegarder vos réponses régulièrement!

1 — 2 — 3 — 4 — 5

Général

Je postule à une bourse de mobilité *

yes no

Renseigner votre type de mobilité *

Etudes Stage

Rappel

- Aucune aide financière n'est attribuée automatiquement
- Les bourses Erasmus+ ne concernent pas les conventions bilatérales
- Plus d'informations : www.u-paris2.fr > International > Financements > Bourses de mobilité encadrée et individuelle

<https://www.u-paris2.fr/fr/etudiants-de-luniversite-pantheon-assas-en-mobilite-encadree>

Contacts

Leila SAIDI

☎ : 01 44 41 56 17

✉ : leila.saidi@u-paris2.fr

Flora HADDAG

☎ : 01 44 41 56 84

✉ : flora.haddag@u-paris2.fr